



Naissance d'un enfant au Nicaragua : inscription dans le registre suisse de l'état civil

21.10.2024

Documents à soumettre **si les parents sont mariés** :

- Acte de naissance original de l'enfant (*Certificado de nacimiento*).
- Copie simple du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- Une simple lettre indiquant l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone des parents.

Documents à soumettre **si les parents ne sont pas mariés** :

- Original de l'acte de naissance (*certificado de nacimiento*).
 - Reconnaissance de paternité (selon la loi locale) : si le père n'a pas déclaré la naissance, il peut être nécessaire de fournir un document prouvant la reconnaissance de l'enfant par le père (p.ex. décision/jugement prouvant la reconnaissance par voie administrative ou judiciaire).
- Copie simple du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- De la mère/père non suisse :
 - Acte de naissance original (*Certificado de nacimiento*).
 - Document attestant de l'état civil :
 - Si célibataire : certificat d'état civil (*Certificación de soltería*).
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificado de defunción*).
 - Affidavit de domicile (lieu, province, pays) et d'état civil au moment de la naissance de l'enfant fait devant un notaire.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Les actes notariés doivent être certifiés par la Cour suprême [Corte Suprema de Justicia \(CSJ\)](#), *Sección Control de Abogados*.
- Tous les actes doivent obligatoirement être apostillés par le Ministère Nicaraguayen des Affaires Étrangères (MINREX) à Managua, *Sección Atención al Público*.

<p>Corte Suprema de Justicia</p> <p>Adresse: km 7 ½ carretera norte, ½ cuadra al oeste, contiguo Edificio CEFA, Managua</p> <p>Tél : (+505) 2233-2128 / (+505) 2233-0004</p>	<p>Ministerio de Relaciones Exteriores de Nicaragua (MINREX)</p> <p>Adresse: Avenida Bolivar, donde fue el cine Gonzales 1 cuadra al sur, Managua</p> <p>Tél : (+505) 2244-8000</p>
---	--

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Remise de documents

Le dossier complet doit être envoyé par un service de messagerie privé (DHL, Fedex, UPS, etc.) au Centre consulaire régional de San José, Costa Rica, à l'adresse suivante :

Embajada de Suiza

Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
Costa Rica
Coordonnées de contact : +506 22214829; sanjose.cc@eda.admin.ch

Informations importantes - à lire absolument !

- Les actes d'état civil doivent être délivrés par le **Consejo Supremo Electoral** :
Sección auténtica de documentos civiles de las alcaldías;
Adresse : Los Robles, del Auto Lote Chele, 1 cuadra al sur, Managua.
Les documents provenant des différents bureaux municipaux ne sont pas acceptés.
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- Si vous possédez un certificat suisse ou un livret de famille et que vous souhaitez mettre à jour, veuillez également envoyer l'original à votre représentation.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- Le dossier sera envoyé à l'autorité compétente en Suisse. Le délai d'attente pour l'enregistrement dépend du canton concerné (au moins 2 mois).
- **Après avoir reçu un courriel de l'ambassade confirmant l'enregistrement de la naissance en Suisse, vous pourrez demander un passeport suisse pour votre enfant :**
<http://www.passeportsuisse.ch/>

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>